

Pour une autorité éducative

Sortir de l'impasse entre autoritarisme et permissivité

**D'après Véronique Guérin,
sur le site « école changer de cap »**

<http://www.ecolechangerdecap.net/spip.php?article78&lang=fr>

- **L'autoritarisme** conduit l'enfant à **obéir par peur d'être puni**, il ne l'aide pour autant pas à intégrer le sens et la nécessité des règles qui lui sont imposées :
- lorsque le représentant de l'autorité s'absente, l'enfant enfreint volontiers la règle...

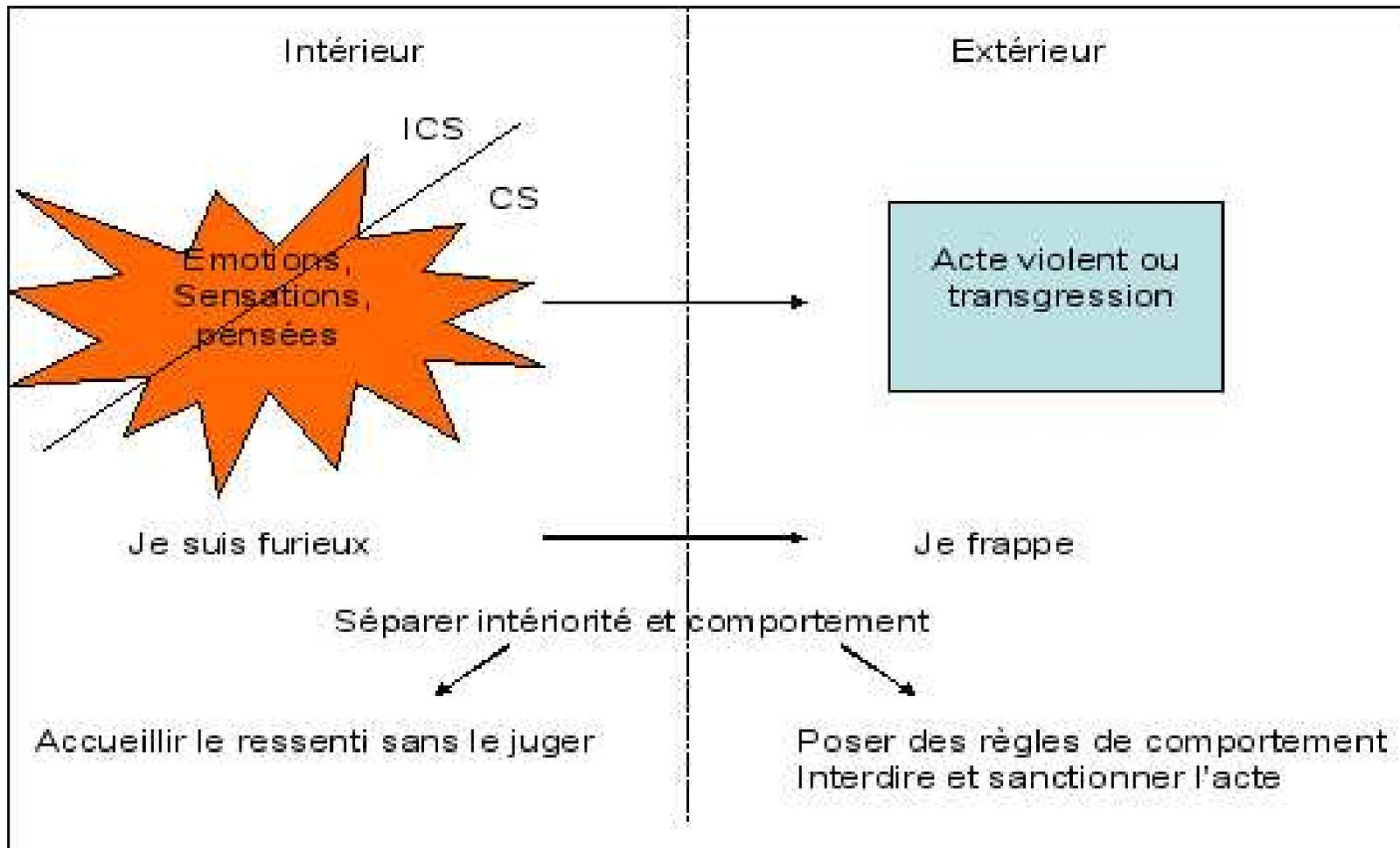
- De plus, **il génère du ressentiment et de la démotivation face à cette autorité “ toute-puissante ”**, ressentiment qui peut se transformer en violence envers les plus faibles ou envers soi-même ou encore en désir de vengeance.
- **Soumission, rébellion, fuite** : tels sont les choix laissés à l'élève.

- **Quant à la permissivité**, elle n'apprend pas l'enfant à gérer ses frustrations et à prendre en compte l'autre.
- L'enfant devient un tyran qui continue de vouloir soumettre le monde et satisfaire ses désirs ici et maintenant.

Pour sortir de cette impasse, aller vers une autorité éducative et relationnelle

- **L'autorité éducative se différencie de l'autoritarisme** par le fait que loin d'interdire la connaissance de soi, elle l'encourage.
- **Elle se distingue de la permissivité** par le fait qu'elle canalise la manière dont l'enfant s'affirme.
Pour ce faire, il est nécessaire de dissocier l'intériorité de la personne (ses croyances, son ressenti, son point de vue, ses sensations...) de l'acte lui-même.

L'autorité éducative encourage la connaissance de soi (respect de l'intériorité) tout en canalisant la vitalité et sanctionnant les actes violents et les transgressions.



Encourager l'élève à se connaître de l'intérieur

L'écoute s'appuie sur quelques principes de base :

- Être à l'écoute ne veut pas dire « adhérer à ce que dit l'autre ». Si un élève dit : « L'école, c'est nul, les profs sont tous nuls, et en plus cette note est injuste. », ce n'est pas la vérité, c'est son ressenti. En prenant de la distance, il est plus aisé d'écouter calmement.
- Écouter permet à l'autre de clarifier son point de vue et de le faire évoluer.

- Écouter ne se fait pas en force.

Si ce que dit l'élève est insupportable soit par le contenu (jugeant, sexiste, raciste, morbide....) soit par la forme (mots employés, menaces physiques...), il est plus formateur de le lui dire plutôt que de faire semblant de l'écouter.

- Le risque de l'écoute, c'est de s'ouvrir à l'autre, à ses arguments, à son point de vue et d'être touché, influencé.

Tant mieux si l'élève nous touche et nous fait évoluer dans nos positions. Cependant, l'écoute d'autrui ne doit pas nous faire perdre le contact avec notre propre intériorité, nos valeurs, nos exigences pédagogiques car nous risquerions d'être manipulés.

Contenir et canaliser la vitalité et l'expression de l'enfant

- Pour que la contenance et la sanction soient éducatives et efficaces, elles doivent, comme pour l'écoute, se référer à certains principes de base :
- Si un élève a frappé ou insulté un autre élève ou un enseignant, c'est l'acte qui doit être condamné au nom du respect de chacun.
- Mais la colère, le sentiment d'échec, d'injustice ou d'exclusion qui ont pu déclencher cet acte doivent pouvoir en même temps être entendus sans jugement afin d'aider l'élève à mieux se connaître et à évoluer.

- **Gérer ses frustrations et prendre en compte autrui font partie de l'apprentissage relationnel.**
Point n'est besoin d'en rajouter et d'humilier.
- **Si l'adulte contient de façon ferme** mais non brutale, et accepte (sans pour autant lâcher !) les résistances de l'enfant (peur d'échouer, plaintes, démotivation, manque d'intérêt pour le sujet, préoccupations diverses etc.), **le processus de socialisation se fait plus aisément.**
- **La sanction n'a de sens que si l'élève connaît la règle et qu'il l'enfreint délibérément alors qu'il pouvait faire autrement.**

- La sanction a pour objectif de lui faire prendre conscience des risques ou des conséquences de son acte pour lui et pour les autres et de le ré-inclure dans le groupe.
- Toute infraction aux règles est une occasion d'évolution et de socialisation.
- Elle peut être également l'occasion de faire évoluer la règle si elle n'est pas adaptée ou ne répond plus aux besoins des personnes.

- C'est pourquoi **il est essentiel**, à l'école comme ailleurs, **que chacun puisse exprimer au sein d'une instance** prévue à cet effet **des désaccords ou des propositions** susceptibles de faire évoluer les règles de vie de l'établissement.
- **C'est ainsi que l'élève peut sortir de la plainte ou de la rébellion et expérimenter des attitudes de responsabilisation et de prises d'initiatives.**
- **L'autorité est une affaire collective** qui nécessite une réflexion et un dialogue entre adultes internes à l'établissement mais également partenaires tels les parents, les associations, les élus, la police ou la justice.